



## **PREAVIS MUNICIPAL – N° 09/2024**

Conseil communal du 28 octobre 2024

Réaménagement de l'ancien Collège d'Essertines-sur-Yverdon (rue du Milieu 7)

Crédit pour expertises et mise à l'enquête

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller.ère.s,

### **1. PREAMBULE**

Dans sa séance du 24 avril 2023, le Conseil communal d'Essertines-sur-Yverdon a approuvé le crédit d'étude de faisabilité du réaménagement des collèges d'Essertines-sur-Yverdon et d'Epautheyres.

Le mandat a été attribué au bureau AARC Architecture à Echallens par le collège municipal.

### **2. Collège d'Essertines-sur-Yverdon**



Au vu de l'avancement du projet, il est maintenant nécessaire de solliciter des expertises qui permettront de déposer un dossier de mise à l'enquête complet, soit :

- Expert Monuments et Sites (bâtiment classé)
- Géomètre
- Architecte paysagiste
- Expert AEAI (protection incendie)
- Architecte
- divers et imprévus

Coûts estimés à

**CHF**

**102'000.00**

---

#### **Adresse**

Administration communale  
Route d'Echallens 1  
1417 Essertines-sur-Yverdon

#### **Contact**

024 435 13 88  
greffe@essertines-sur-yverdon.ch  
essertines-sur-yverdon.ch

#### **Horaires**

Lun : 17:00 - 18:15  
mar - mer - jeu : 8:30 - 11:00

A noter que les honoraires de l'architecte comprennent l'élaboration du dossier de mise à l'enquête avec coordination de tous les spécialistes, jusqu'à la délivrance du permis de construire, ainsi que l'appel d'offres et son suivi.

---

### 3. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Essertines-sur-Yverdon,  
vu le préavis municipal N° 09/2024  
considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,  
où le rapport de la commission nommée pour cet objet,

#### décide

- **d'autoriser** la Municipalité à mandater des experts et architecte au vu de l'obtention d'un permis de construire pour **CHF 102'000.00** ;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de **CHF 102'000.00** ;

Pour la Municipalité

Le Syndic

Alexandre Gygax



La Secrétaire

Karin Racioppi

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 septembre 2024  
Municipal responsable : Yves Collet